

Règlement Concours d'écriture Enfants : *Anniversaire* **Fête du livre Lumbres, 15 novembre 2020**

Article 1 : Dans le cadre de la fête du livre régional du pays de Lumbres le 15 novembre 2020, l'association Graines de Culture organise un concours d'écriture sur le thème «Anniversaire». Ce concours est entièrement gratuit.

Article 2 : Ce concours est ouvert aux auteurs-amateurs de moins de 16 ans, domiciliés dans les Hauts-de-France n'ayant jamais été publiés à compte d'éditeur. Les candidats joindront une autorisation parentale.

Article 3 : Un jury constitué par des lecteurs et/ou auteurs sera désigné par l'association. Ses décisions sont sans appel. Il n'a pas à justifier de ses choix.

Article 4 : Le texte pourra prendre les formes suivantes : nouvelle, conte, poème, pièce de théâtre, lettre. Un maximum de 15 000 signes et espaces sera respecté. Le respect du thème «Anniversaire» est impératif. Les textes devront pouvoir être lus par tous et seront inédits.

Article 5 : Les textes seront soumis au jury qui couronnera les meilleurs. Parmi les critères du jugement, on retiendra particulièrement le respect du thème, le style, l'originalité, le respect des règles de grammaire et l'orthographe. Si ces critères n'étaient pas satisfaits, l'association se réserve le droit d'annuler le concours.

L'auteur qui remportera le premier prix se verra remettre un bon d'achat en librairie d'une valeur de 15 euros. L'auteur qui remportera le second prix ou le troisième prix se verra remettre un bon d'achat en librairie d'une valeur de 10 euros.

Article 6 : Les textes seront obligatoirement exécutés en 3 exemplaires au format A 4, pages numérotées, police Times New Roman, taille 12, interligne de 1,5, imprimées verso uniquement et agrafées en haut à gauche. L'œuvre devra comporter un titre. Le nom de l'auteur ne doit pas apparaître ni comporter d'éléments permettant de l'identifier. Les documents ne seront pas rendus. Tout texte ne répondant pas à ces règles sera écarté du concours. Les participants ne peuvent envoyer qu'un seul texte.

Article 7 : L'envoi devra être fait avant le 20/10/2020, le cachet de la poste faisant foi, et comprendra :

- Les 3 exemplaires du texte
- une enveloppe vierge fermée contenant un exemplaire du règlement signé et complété de la mention « lu et approuvé », la fiche de renseignements (jointe en annexe de ce règlement) remplie.

L'ensemble sera adressé sous pli non recommandé et suffisamment affranchi à :
MEDIATHEQUE rue Pasteur, 62380 LUMBRES.

L'ensemble pourra être éventuellement déposé directement à la médiathèque de Lumbres.

Article 8 : Les lauréats seront informés du vote du jury avant la date du salon et s'engagent à un accord de confidentialité. La présence des lauréats ou de leur représentant est très vivement souhaitée à la proclamation des résultats qui aura lieu le 15 novembre 2020 lors de l'inauguration de la fête du livre. Pour un bon déroulement de la journée, les lauréats devront se présenter à 10 heures.

Article 9 : Les lauréats resteront propriétaires de leur texte. Ils autorisent toutefois leur exploitation à titre gratuit par l'association Graines de culture (édition, lectures publiques, publication dans la presse, émission de radio...)

Article 10 : Les auteurs qui verront leur texte non retenu, ne seront pas informés des raisons pour lesquelles il a été écarté par le jury.

Article 11 : Le seul fait de participer au concours implique le respect total du présent règlement.

Signature du représentant légal
du participant au concours d'écriture,
précédée de la mention " Lu et approuvé " :

Date :

Fiche d'inscription Concours d'écriture enfants : *Anniversaire*

Fête du livre Lumbres, 15 novembre 2020

AUTEUR

Nom prénom :

date de naissance :

Nom prénom du représentant légal :

.....

Adresse :

.....

Téléphone :

E-mail :

TITRE DE L'OEUVRE DEPOSEE :

.....

ATTESTATION SUR L'HONNEUR :

Je soussigné(e),,

atteste sur l'honneur être l'auteur de l'oeuvre soumise au concours d'écriture organisé dans le cadre de la fête du livre du Pays de Lumbres 2020. Je certifie que mon écrit est inédit et qu'il n'a jamais été publié à compte d'éditeur.

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement du concours.

Date :

Signature :

AUTORISATION PARENTALE :

Je soussigné(e),, parent de l'enfant

.....né(e) le, autorise mon enfant à participer au concours d'écriture de la fête du livre du Pays de Lumbres 2020.

Date :

Signature :